



# Suicide par arme à feu

Vous pouvez éviter le pire

**4 suicides par arme à feu** surviennent, en moyenne, chaque jour en France, soit **près de 1 500 suicides par an\***.

La présence d'une arme à feu en état de fonctionner et accessible à domicile, représente à elle seule un fort risque de suicide.

Ce risque concerne tous les membres du foyer (propriétaire de l'arme, conjoint, enfants...) et augmente en cas de troubles psychiques, dépression, dépendances et addictions, tentatives de suicide antérieures ou exposition à des suicides dans l'entourage.

**De nombreuses études ont montré qu'il est possible de réduire ce risque en adoptant des règles simples de prévention et de protection.**

Entreposez les armes à feu en suivant les règles de sécurité

Stockez votre arme hors de portée et hors d'état de fonctionner !

Pour cela, l'arme doit être :

- **déchargée**,
- **inaccessible**, conservée dans un coffre-fort ou dans une armoire forte adaptés au type et au nombre de matériels, ou bien,
- **inutilisable**, par démontage d'une pièce essentielle conservée à part, ou tout dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme (passage d'un câble dans les pontets, enchaînement sur un râtelier...)

Les munitions doivent être conservées à part dans des conditions interdisant l'accès libre.

Si vous ne souhaitez plus conserver d'armes à votre domicile :

des possibilités d'abandon des armes non utilisées sont proposées par les services de police et gendarmerie : formulaire [cerfa\\_11845\\_01](#) téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

## Pour en savoir plus

### Chaque année :

- ↳ près de **10 400** personnes décèdent par suicide,
- ↳ **220 000** font une tentative de suicide.

### Le suicide en France :

- ↳ une des premières causes de mortalité évitables,
- ↳ **la 1<sup>re</sup> chez les 25-34 ans,**
- ↳ **la 2<sup>e</sup> chez les 15-24 ans\***.

Le Programme national d'actions contre le suicide a notamment pour objectif de diminuer le nombre de suicides par la mise en place d'une série d'actions de prévention visant à limiter l'accès aux moyens utilisés lors des passages à l'acte suicidaire.



\* données CépiDc - Inserm : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Inserm

## S'informer pour soi ou son entourage

- Sur la prévention du suicide (signes d'alerte, lieux de consultation, dispositifs d'écoute existants)  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr), dossier «suicide»
- Sur la dépression, ses symptômes et ses traitements  
[www.info-depression.fr](http://www.info-depression.fr)
- Sur la réglementation des armes  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
rubrique «acquisition et détention d'armes»